

DÉLIBÉRATION du Conseil Municipal

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le cinq novembre deux mille dix-neuf à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué le vingt-neuf octobre deux mille dix-neuf, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence d'André RICOLLEAU, Maire.

Étaient présents :

MM. André RICOLLEAU, Véronique LAUNAY, Miguel CHARRIER, Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU, Jean-Yves GABORIT, Nicole PLESSIS, Bruno LEROY, Nadine PONTREAU, Marc GUYON, Gérard MILCENDEAU, Mireille RICOLLEAU, Jacky BETHUS, Marie BERNABEN, Michel COURANT, Dominique PELLOQUIN, Valérie JOSLAIN, Annie LE BIAVANT, Astrid CHEVALIER, Sébastien BARREAU, Grégory JOLIVET, Virginie BERTRAND, Alain ROUSSEAU, Daniel CAILLAUD, Yves MATHIAS, Mireille GLORION, Gianna CANNELLE formant la majorité des membres en exercice.

Absents et avaient donné procuration :

MM. Michel ALLEGRET, Eric BRONDY.

Madame Virginie BERTRAND a été élue secrétaire.

Secteur sport éducatif

DÉLIBÉRATION N° 2019_56 DU 05/11/2019

OBJET : Label « Terre de Jeux 2024 »

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

VU le cahier des charges du label « Terre de jeux 2024 » publié par le Comité d'organisation des jeux olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ;

Rapporteur : Marc Guyon

EXPOSÉ

Dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques 2024, qui se dérouleront en France à Paris, la Ville de Saint-Jean-de-Monts se porte candidate au label « Terre de jeux ».

Habituellement, seule la ville qui organise les jeux mobilise ses habitants. Pour la première fois, Paris 2024 va plus loin et permet à tous les territoires en France de vivre et de contribuer à la dynamique des Jeux olympiques et paralympique grâce au label « Terre de jeux ».

Ce projet implique des engagements comme l'indique Tony ESTANGUET, Président de Paris 2024.

Il souhaite dans ce cadre de labellisation que la collectivité mette en place des actions autour de trois défis :

- l'héritage ;
- l'engagement ;
- la célébration de l'évènement.

Des initiatives ont été listées autour de la santé et de l'éducation.

L'idée est de ne pas se limiter à l'organisation d'épreuves sportives mais que l'évènement serve de catalyseur pour développer le sport, que plus de français accèdent à la pratique du sport.

Devenir « Terre de jeux », c'est bénéficier :

- d'une identité exclusive pour s'associer aux Jeux ;
- d'un accès privilégié aux informations, outils et événements de Paris 2024 ;

- du partage d'expérience avec une communauté engagée ;
- du coup de projecteur des Jeux pour promouvoir nos actions et notre territoire.

En résumé devenir terre de jeux 2024, c'est s'engager à contribuer à faire vivre à tous les émotions des Jeux, changer le quotidien des gens grâce au sport et permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique dès maintenant.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter le label « Terre de Jeux 2024 ».

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de solliciter la labellisation « Terre de jeux 2024 » auprès du Comité Olympique.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 27 novembre 2019

Le Maire,



André RICOLLEAU

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes-6, allée de l'Île Gloriette-44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.

Saint-Jean-de-Monts